



Groupes d'intérêt de l'ACESI pour infirmières et infirmiers enseignants : Mandat

Mandat et portée

Les groupes d'intérêt de l'ACESI pour infirmières et infirmiers enseignants s'avèrent une tribune permettant aux infirmières et infirmiers enseignants, aux étudiantes et étudiants et aux infirmières et infirmiers exerçant des rôles non liés à la formation d'échanger des idées et de l'information, de renforcer leur capacité de recherche et de scholarship, et d'améliorer la qualité dans un domaine particulier de la formation en sciences infirmières à l'échelle du pays.

Les groupes d'intérêt de l'Institut canadien des infirmières et infirmiers enseignants (ICIE) :

- renforcent la voix des infirmières et infirmiers enseignants et établissent une base axée sur les champs d'intérêt pour les infirmières et infirmiers enseignants ;
- participent à un forum de transmission des connaissances et d'échange d'idées afin de sensibiliser et d'attirer l'attention aux questions de pratique, aux tendances actuelles, aux nouveaux défis et aux réussites dans le domaine d'intérêt en cause ;
- partagent des ressources et des outils associés à ce domaine d'intérêt ;
- favorisent les capacités au sein du corps professoral des écoles de sciences infirmières canadiennes dans le domaine d'intérêt en question en alimentant continuellement les discussions pertinentes et en offrant des webinaires et des présentations sur des sujets d'intérêt ;
- étudient la possibilité d'établir des collaborations, comme dans le cadre d'initiatives conjointes, de projets de recherche et de publications ;
- préparent un rapport annuel à l'intention du Conseil de l'ACESI.

Adhésion

- Chaque groupe d'intérêt offrira une adhésion renouvelable d'une période d'un an. Cette période débute en juillet et se termine en juin.
- Le groupe d'intérêt devra comprendre au moins 10 membres.
- Les personnes aux rôles de présidence ou de coprésidence seront choisies par les membres du groupe et exerceront un mandat de deux ans, renouvelable à une reprise (pour un total de quatre ans).

- La personne qui agira comme secrétaire sera également choisie par les membres du groupe pour un mandat d'un an (renouvelable, sans limites), afin d'assumer la consignation des données (p. ex. rédaction des procès-verbaux, révision des procès-verbaux générés par l'IA) et effectuer les autres tâches requises par le groupe.
- Dans le but de promouvoir l'éducation et le scholarship, l'ACESI accueille tous les points de vue et les expériences pouvant contribuer au développement et au dialogue en matière de formation en sciences infirmières. Les infirmières et infirmiers dont le rôle ne consiste pas à enseigner ainsi que les étudiantes et étudiants peuvent être membres de tout groupe d'intérêt.
- La participation à un groupe d'intérêt se veut une façon de soutenir l'apprentissage professionnel, la discussion et la collaboration en matière de formation en sciences infirmières.
- Il n'est pas permis de participer à un groupe d'intérêt à des fins commerciales ou promotionnelles, ou avec un but incompatible.
- Les membres doivent divulguer tout conflit d'intérêt réel ou perçu pouvant avoir un impact sur leur participation au sein du groupe d'intérêt.

Activités

Les membres pourront choisir un ou plusieurs sujets d'importance susceptibles de profiter d'une action concertée. Ces activités sont facultatives et restent à la discrétion des membres du groupe d'intérêt. Les groupes d'intérêt ne sont pas tenus d'entreprendre une activité et peuvent se rencontrer pour les discussions, de même que l'échange d'idées.

Voici quelques exemples d'activités organisées par les groupes d'intérêt :

- partager de l'information et des pratiques dans un domaine clé au sein du groupe ;
- rédiger un article pour accroître la visibilité du groupe, célébrer ses réalisations et faire progresser les connaissances dans des domaines d'importance ;
- organiser un webinaire pour approfondir la compréhension de questions ou d'enjeux actuels et s'impliquer dans les débats nationaux ;
- collaborer à l'élaboration de résumés ou de présentations ; et
- participer à un projet conjoint ou une publication conjointe.

Rencontres

Afin de mettre ces activités en pratique, les réunions des groupes d'intérêt seront soutenues par l'ACESI et se dérouleront quatre fois par année :

- Rencontre n° 1 : début de l'automne
- Rencontre n° 2 : fin de l'automne
- Rencontre n° 3 : hiver
- Rencontre n° 4 : printemps

Les rencontres se dérouleront virtuellement sur la plateforme Zoom.

Soutien de l'ACESI

Administrative

Soutien administratif

L'ACESI offre le soutien suivant aux groupes d'intérêt, au besoin :

- **Inscription** : L'ACESI tient à jour une liste des membres pour chaque groupe d'intérêt, y compris les présidentes ou présidents, les coprésidentes ou coprésidents, et les secrétaires.
- **Dossiers** : L'ACESI conserve tous les documents produits par les groupes d'intérêt en vue de consultations ultérieures (p. ex. ordres du jour, procès-verbaux, articles de bulletin d'information, enregistrements de webinaires, etc.).
- **Partage de fichiers** : L'ACESI assure la mise en place d'un dossier Google Drive pour chaque groupe d'intérêt, sur demande.
 - Il incombe au groupe d'intérêt d'accéder aux documents et de tenir et conserver les documents de ce dossier.
- **Organisation de réunions et plateforme** : L'ACESI organise jusqu'à quatre réunions pour chaque groupe d'intérêt, en collaboration avec les présidentes ou présidents, les coprésidentes ou coprésidents et les secrétaires. Des invitations seront envoyées et un lien *Zoom* sera fourni à tous les membres du groupe d'intérêt. L'ACESI fournira des modèles pour l'ordre du jour et les procès-verbaux, et s'occupera également de faire circuler les documents définitifs à tous les membres.
 - Il incombe aux membres du groupe d'intérêt d'établir les ordres du jour, d'animer les réunions et de produire les procès-verbaux.

Interest Group Activities

Activités et promotions

Organisation des webinaires et plateforme : L'ACESI se charge de créer une page d'inscription, de faire la promotion du webinaire, d'animer le webinaire sur une plateforme virtuelle, d'assurer le soutien technique, d'enregistrer et de partager les webinaires offerts par les groupes d'intérêt.

- L'ACESI fournira un soutien pour un maximum de 8 webinaires par année. Les cases horaires pour les webinaires seront attribuées entre les groupes d'intérêts selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».
- Il incombe au groupe d'intérêt de créer le contenu et de le soumettre à l'ACESI environ 6 à 8 semaines avant le webinaire.
- **Publications au bulletin d'information** : À la demande, l'ACESI diffuse des articles ou autres publications du groupe d'intérêt dans son bulletin d'information mensuel [limite d'une publication par groupe d'intérêt, par année].

- Il incombe au groupe d'intérêt de créer le contenu et de le soumettre en respectant l'échéancier [soit, le 12 du mois avant la publication du bulletin].
- Tout contenu doit inclure l'avis de publication et de non-responsabilité **[ci-dessous]**.
- **Affichage des documents sur le site Web** : L'ACESI peut afficher les documents du groupe d'intérêt sur la page Web des groupes d'intérêts de l'ICIE si les documents sont conformes aux exigences décrites dans la [politique de publication des groupes d'intérêts](#).

Avis de non-responsabilité

Les publications doivent inclure l'avis de non-responsabilité suivant :

***Les points de vue et opinions exprimés par les membres des Groupes d'intérêt pour infirmières et infirmiers enseignants (ACESI) ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'ACESI.

Mise à jour : juin 2025